



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 90149

Texte de la question

M. Élie Aboud attire l'attention de M. le Premier ministre sur le problème de société que constituent les accidents de la vie courante. Chaque année en effet, ce type d'accident coûte la vie à près de vingt mille personnes, soit près de quatre fois plus que ceux de la route, chutes, noyades, ou intoxications. Ces risques menacent tous nos concitoyens, quel que soit leur âge. Pourtant cette situation n'est pas inéluctable. Certains pays d'Europe du nord ont ainsi montré qu'il est possible d'agir de manière efficace, en mettant en place de vastes campagnes de communication et en impliquant tous les acteurs concernés. Récemment, l'UFC-Que choisir a créé un Collectif interassociatif contre les accidents de la vie courante (CLAC). Celui-ci réunit de nombreuses associations et fédérations autour d'une même ambition : attribuer à la lutte contre les accidents de la vie courante le label grande cause nationale 2011. Aussi, face à l'urgence de la situation, il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a souhaité attirer l'attention du Premier ministre sur la démarche d'un collectif d'associations engagées dans la lutte contre les accidents de la vie courante qui ont fait part de leur souhait d'être candidates pour l'attribution du label « grande cause nationale » pour 2011. La procédure d'attribution des labels « Grande cause nationale » et « Campagne d'intérêt général » 2011 a été lancée officiellement le 22 septembre avec la publication d'un communiqué, disponible sur le site gouvernement.fr. Les associations et collectifs intéressés disposent d'un délai d'un mois à compter de cette date pour déposer leur dossier de candidature auprès du service d'information du Gouvernement, qui procédera à l'instruction des dossiers avant attribution du label. Le Gouvernement est naturellement attentif à cette initiative qui vise à réduire le nombre de décès et de blessures, trop nombreux encore. L'État s'est d'ailleurs déjà mobilisé par le passé en organisant des campagnes de communication visant à mieux informer nos concitoyens afin d'éviter ces accidents qui ont parfois des conséquences dramatiques. Le Premier ministre a également pris bonne note des propositions opérationnelles formulées par le collectif initiateur de la démarche pour amplifier cette mobilisation. Il a demandé l'examen de ces propositions par les ministères concernés.

Données clés

Auteur : [M. Élie Aboud](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90149

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 octobre 2010, page 10679

Réponse publiée le : 26 octobre 2010, page 11608